

Collectivité

Saint-Julien-Molin-Molette

24606

42220 Saint-Julien-Molin-Molette

DELIBERATION

du

8 avril 2025

Sur l'affectation du résultat

2024

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents    | 15 |
| Nombre de suffrages exprimés  | 14 |
|                               | 14 |
| Votes                         |    |
| Pour                          |    |
| Contre                        |    |

Date de la convocation : 2 avril 2025  
Date de la séance : 8 avril 2025

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Elie Céline, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
|                          | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés       |                     | 105 786,50           |
| Opérations de l'exercice | 230 907,72          | 224 497,38           |
| Totaux                   | 230 907,72          | 330 283,88           |
| Résultat de clôture      |                     | 99 376,16            |

Besoin de fonctionnement  
Excédent de financement  
Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser

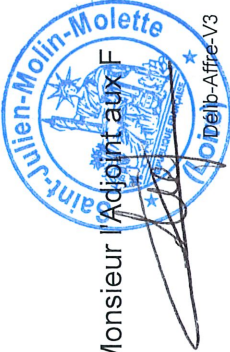
Besoin total de financement  
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement  
Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Elle Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,



V2024-01-11

Pour expédition conforme, Monsieur l'Adjoint aux F

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20250408-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

| ENSEMBLE            |                      |
|---------------------|----------------------|
| DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| 324 330,24          | 362 872,64           |
| 324 330,24          | 337 176,28           |
|                     | 700 048,92           |
|                     | 375 718,68           |

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)  
(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

X ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)  
(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)